



# Commune de MORTROUX

## Compte-rendu

Séance du 25 juin 2019

Le Conseil Municipal de Mortroux s'est réuni le vingt-cinq juin deux mil dix-neuf à la Mairie à vingt heures et quinze minutes, selon convocation du 19 juin 2019 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr Guy Marsaleix.

*Monsieur POISSONNIER Franck a été désigné secrétaire de séance.*

Présents :

*Messieurs Marsaleix Guy, Poissonnier Franck, Hémerly Dominique, Mercier Stéphane et Madame Diaz Florence.*

Pouvoirs : *Mme Poirier Eliane a donné pouvoir à Mr Poissonnier Franck*

Absents : *Mesdames Conilleau Véronique, Aujean Angéline, et Monsieur Meignat Emmanuel*

\*\*\*\*\*

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 26 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS

AUCUNE DECISION PRISE

\*\*\*\*\*

Dossier 1 :

#### **Redevance d'Occupation du Domaine Public par Orange**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- décide la mise en application du barème maximum défini dans l'article R 20-45 à R 20-54 du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, pour le calcul et le paiement de la redevance d'occupation du domaine public de la Commune de Mortroux,
- approuve l'inventaire des réseaux pour 20,931 km (15.19 km aérien et 5.741 km souterrain) et sollicite d'Orange le versement de la redevance au titre de l'année 2019, pour un montant de 1059 €.selon le calcul suivant  $(15.19 \times 54.30) + (5.741 \times 40.73)$
- autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à la réalisation de cette opération.

\*\*\*

Dossier 2 :

#### **Décision modificative n°1- Budget Principal**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'effectuer une modification au budget général prévisionnel 2019, afin d'équilibrer la dotation aux amortissements et les amortissements :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autres charges exceptionnelles	678		472,00			
Dotations aux amortissements des immo 042				6811		472,00
Fonctionnement dépenses			472,00			472,00
	Solde		0,00			

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme détaillée ci-dessus.

\*\*\*

**Dossier 3 :**

**Décision modificative n°2 – Budget Principal**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'effectuer une modification au budget général prévisionnel 2019, afin d'inscrire le crédit relais dans l'attente de versement des subventions:

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Réseaux de voirie				2151	H.O.	200 000,00
Investissement dépenses						200 000,00
	Solde		200 000,00			
Emprunts en euros				1641	H.O.	200 000,00
Investissement recettes						200 000,00
	Solde		200 000,00			

\*\*\*

**Dossier 4 :**

**Décision modificative n°1- Budget Annexe EAU**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'effectuer une modification au budget annexe Eau prévisionnel 2019, afin d'équilibrer la dotation aux amortissements et les amortissements, les opérations d'ordre et le budget primitif suite à une erreur matérielle.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Divers	618		5 040,00			
Dotations aux amortisse. des immo. incorp 042				6811		5 040,00
Fonctionnement dépenses			5 040,00	5 040,00		
Solde			0,00			
Autres				7588		0,16
Quote-part des subvention d'investissement 042	777		0,16			
Fonctionnement recettes			0,16	0,16		
Solde			0,00			
Emprunts en euro				1641	H.O.	15 300,00
Installations techniques materiel et outillages				2315	H.O.	5 040,00
Investissement dépenses				20 340,00		
Solde			20 340,00			
Réseaux d'adduction d'eau 040				281531	H.O.	5 040,00
Investissement recettes				5 040,00		
Solde			5 040,00			

\*\*\*

#### Dossier 5 :

#### **Admission en non-valeur – Budget eau et assainissement**

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil Municipal décide d'admettre en « non-valeur » la somme de 980.94 € TTC, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible. Ces sommes concernent le budget eau et assainissement.*

\*\*\*

#### Dossier 6 :

#### **Loyer Bar- Le Sully**

Considérant la délibération du 18 janvier 2019, et après étude du bilan financier de la société GW FANTAISIE. Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur la prolongation de l'exonération des charges et des loyers pour le Bar-Restaurant « Le Mortroux » et le gîte « Le Sully ».

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- D'exonérer des charges et des loyers la société GW Fantaisie pour le bar-restaurant « le Mortroux » et le gîte « Le Sully » pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 31 décembre 2019.
- Un bilan financier sera demandé à la fin de cette période.

\*\*\*

Arrivée de Monsieur MEIGNAT Emmanuel à 20 h 40

\*\*\*

#### Dossier 7 :

#### **Répartition du nombre de sièges par commune au sein du conseil communautaire pour la mandature 2020/2026**

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- De fixer à 27 le nombre de sièges à pouvoir au sein du Conseil communautaire suite au renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, selon la répartition proposée par le Conseil communautaire.

\*\*\*

### Dossier 8 :

#### **Approbation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau et de l'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau et d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

#### **Après présentation et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :**

- adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif,
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- décide de mettre en ligne les rapports et la délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

\*\*\*

### Dossier 9 :

#### **Décision modificative n°3- Budget Principal**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'effectuer une modification au budget général prévisionnel 2019, afin d'ajuster les dépenses à l'opération 28 et l'achat de terrain :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Terrains				211	H.O.	300,00
Réseaux de voirie	2151	H.O.	23 000,00			
Réseaux de voirie				2151	28	5 483,30
Avances versées sur commandes d'imm				238	28	17 216,70
Investissement dépenses			23 000,00			23 000,00
	Solde		0,00			

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme détaillée ci-dessus.

\*\*\*

#### **Questions diverses**

La séance est levée à 21h20, à Mortroux, le 26 juin 2019